



Edito

ARMONS LES SALARIÉ(E)S, ILS EN ONT BESOIN

Ce n'est pas très facile d'avoir à faire cet éditto une fois par mois, il faut avoir un sujet d'actualité à traiter. Heureusement, nos bons monarques gouvernants sont là pour nous aiguiller, ils se rappellent à nous en permanence, tous les jours. Parce que c'est ça ! Tous les jours voire plusieurs fois dans la même journée, le gouvernement ou le patronat, les mêmes quoi, prennent la parole pour nous annoncer une "réforme" sur les droits des salarié(e)s, sur les droits des chômeurs, sur la formation initiale et professionnelle, sur le code de la route, sur les territoires, sur le système de santé, sur le système ferroviaire, sur les fonctionnaires, les cheminots, etc... Ça fait un peu épais en huit mois de temps.

Petit rappel de ce qu'est une "réforme" pour les académiciens : *Changement de caractère profond, radical apporté à quelque chose, en particulier à une institution, et visant à améliorer son fonctionnement.* Sommes-nous dans ce schéma si nous nous positionnons à partir de notre classe sociale ? Sommes-nous dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement avec pour objectif l'intérêt général et l'émancipation de toutes et tous ? Ce sont deux questions qui doivent nous faire réfléchir pour mener le débat. Ce ne sont pas des questions idéologiques ou théoriques comme on peut l'entendre ici et là, mais bien des principes que nous devons faire vivre autour de nous pour convaincre.

Nous sommes sûrement tous d'accord pour dire que patronat et gouvernement, les médias, usent le sens des mots et de fait des idées, qu'ils trompent l'opinion publique. Certes ils le font en s'adressant aux travailleurs en faisant croire que ce qu'ils transforment est bon pour le bas peuple, mais ils répondent principalement à leurs pairs dans leur vision de refondation de la société, dans la réponse à leurs besoins de domination.

Qui a intérêt à ce qu'il ait moins d'industrie manufacturière, moins de fonction publique, moins de salarié(e)s sous statut de fonctionnaire, sous statut particulier ou encore sous statut collectif privé ? Le travailleur ? Sûrement pas. Parce que nous sommes toutes et tous des individus qui travaillons, nous avons toutes et tous un statut de producteur exclu-

sif de richesse et en même temps un statut d'exploité. Paradoxal, non ? Qui peut dire aujourd'hui qu'il se reconnaît dans son travail, qu'il est épanoui ? Pas grand monde.

Nous connaissons les porteurs de ces idées et pourquoi ils s'acharnent à faire avancer leurs revendications. Ils sont formidables. Le capital et le patronat français en l'occurrence, fait débattre la classe ouvrière, depuis plus de trente ans, sur ses propositions en lieu et place des leurs. Le revendicatif patronal est entré dans les chaumières, s'est installé à table, et il s'infuse entre la salade et le fromage.

A en croire nos ennemis de classe, le statut des cheminots serait la première cause du déraillement de la SNCF, le statut des personnels hospitaliers serait la maladie à éradiquer à l'hôpital, les territoriaux seraient responsables de la dette des collectivités et les agents de l'Etat responsables de la dette publique. Rien de très sérieux quand on y regarde de plus près et pourtant ces affirmations provoquent des divisions plutôt que des solidarités dont nous avons tant besoin.

Ces situations ne sont pas inéluctables et insurmontables. Nous devons débattre, encore et encore, des profonds changements que Macron et sa caste veulent nous imposer. On nous impose un déclassement de nos conditions de vie au travail comme en dehors, on nous renvoie à un autre temps que nous ne voulons pas, qui n'a pas sa place dans un monde moderne comme le nôtre.

Nous disions dans un précédent bulletin que nous étions en guerre, guerre économique. Nous avons passé un cap supplémentaire, c'est une guerre sociale qui a commencé. Et pour mettre en mouvement la seule armée que nous avons, nous les travailleurs avec ou sans travail, nous devons nous donner des objectifs clairs et porteurs de progrès social et sociétal. Débattons des objectifs que la CGT estime comme un changement radical de société, faisons adhérer à nos idées et à notre syndicat, mettons les forces en action et la suite ne pourra être que meilleure.

Alors tous ensemble pour livrer bataille... Bon courage les camarades !

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Armons les salarié(e)s, ils en ont besoin	P. 1
Motion de la CGT Métallurgie	P. 2
Mai 68 : 50 ans après	P. 2
Journée dans les EHPAD - 30 Janvier	P. 3
FAPT - Fermeture Bureaux de Poste	P. 3
8 Mars - Pour les droits des Femmes	P. 4
22 Mars - Tous ensemble	P. 5
Journée d'action des retraités - 15 Mars	P. 6 & 7
La réforme des retraites	P. 8 & 9
Commémoration P. Sénard - 7 Mars	P. 9
Souscription Livre IHS Retraités E.M.	P. 10



AGENDA

8 MARS

Rassemblement à BOURGES

Préfecture - Place Marcel Plaisant à 12 heures

Journée d'action des Retraités 15 MARS 2018

(voir tract pages 6 & 7)

22 MARS - TOUS ENSEMBLE

(voir page 5)

Formation Syndicale

- Stage N2 - 2^e Partie : 14 au 18 Mai
- Orga-Vie Syndicale-Politique Financière : 17 & 18 Mai
- CHS CT : 11 au 15 Juin
- ECO-CE : 18 au 22 Juin

Déposez vos congés éducation auprès des directions
1 mois avant le début du stage et informez l'UD de votre participation.

MOTION AVEC LES REVENDICATIONS DE LA CGT POUR 2018

de la Métallurgie CGT Région Centre

adressée à l'UIMM Cher, Indre, Indre et Loire , Loir et Cher, Loiret

☞ La première des revendications est dans le refus de la loi Macron imposée par ordonnance, un refus partagé par une large majorité de salariés qui ont compris et constaté que le seul but en était de conforter les profits en facilitant les licenciements économiques déguisés, la précarité, ce en toute impunité, et en abaissant les salaires en les liant, non plus au travail mais à la marche de l'entreprise alors que les profits et dividendes accaparent la plus grosse part des richesses créées. Les salariés n'acceptent pas de subir la forte dégradation des conditions de travail générée par la loi en exigeant le maintien des CHSCT. Ils se refusent de payer la dette fiscale et sociale du patronat, dans le déficit public. Le transfert des cotisations Sécurité Sociale (salaire socialisé) sur l'impôt (CSG, la TVA sociale) pèse sur le déficit de la Sécu et sur le pouvoir d'achat des salariés (le coût de la santé dans le budget familial). L'impôt prélevé à la source va abaisser massivement les salaires et le pouvoir d'achat. Contre le renversement de la hiérarchie des normes, nous voulons que la loi et la convention collective du Cher, la GRE, s'imposent au contrat de travail.

☞ Comme les accords signés ou négociés dans les branches des transports routiers, dockers, Bâtiment, nous voulons que la Convention Collective Territoriale exclue du champ de l'accord d'entreprise, la prime d'ancienneté, le prix du point, et toutes primes et acquis de la convention collective.

☞ Nous voulons le maintien de la Commission Paritaire Départementale et de la négociation sur la grille des minis garantis des salaires applicables aux contrats de travail. Nous voulons une garantie que la grille des salaires territoriale avec sa reconnaissance des qualifications et diplômes et non la qualification des postes soit à la base de la construction d'une Convention Collective Nationale de l'OS à l'Ingénieur.

☞ Les salaires décents et la reconnaissance des qualifications sont les seuls leviers pour attirer et fidéliser l'emploi industriel, notamment celui des jeunes, pour répon-

dre aux départs naturels générant une pénurie d'emplois qualifiés et à une reprise d'activité.

☞ Les salariés, dans nombre de conflits sociaux, revendiquent des salaires décents. La CGT revendique un mini garanti au SMIC à hauteur de 1.800 euros.

☞ La reconnaissance des qualifications par des augmentations tirant la grille vers le haut par des écarts entre coefficients prenant en compte les gains de profitabilité dégagés par le travail qualifié (coef 170-225), un reversement aux salariés des produits du CICE (les bas salaires qui rapportent) et l'inflation intégrant les produits de première nécessité. Prendre en compte l'augmentation du coût Santé et Mutuelle supérieure à l'inflation dans le budget des salariés.

☞ La réduction de la discrimination salariale Homme-Femme (10 % à travail égal) par le 2 % annuel d'augmentation complémentaire pour les Femmes sur un engagement de 5 ans.

☞ Evolution de carrière avec changement de coefficient tous les 4 ans.

☞ Un prix du point à 11 euros.

☞ Une Prime d'ancienneté calculée sur le salaire réel, 1 % par année jusqu'à la fin de carrière.

☞ Temps de pause : 0h30 pour le travail posté.

☞ Conditions de travail : reconnaissance de la pénibilité selon la définition du Code du Travail, avec départ anticipé en retraite à partir de 55 ans.

☞ Mise en place du dispositif de départ anticipé avec principe un départ une embauche en CDI (accords CADA), embaucher les précaires en CDI.

☞ Prime transport : financement de cartes d'abonnement transport en commun et primes de transport par voiture sur les frais réels.

☞ Majorations de la prime inconvénient équipes de nuit à 25%.

 INSTITUT
D'HISTOIRE
SOCIALE

ihs

Mai 68 : 50 ans après

⇒ Dans le cadre de la préparation du cinquantième anniversaire de Mai 68, le Collectif du Cher de l'IHS-CGT Centre-Val de Loire recherche tout document de cette période. Alors, Camarades, fouillez vos bureaux et armoires, les cartons à la cave ou au grenier, feuilletez les vieux albums de photos !

Tous les documents même (surtout) personnels nous intéressent : photos, tracts, affiches, etc... Bien entendu, nous vous les restituerons. Vous pourrez déposer vos trouvailles à : l'UD, 8 Place Malus à Bourges ou l'UL de Bourges, 5 bd Clemenceau à Bourges.

⇒ **L'Assemblée Générale annuelle de l'IHS CGT Région Centre** se tiendra : **JEUDI 22 MARS 2018 à partir de 8H30** à la Salle de l'Asphodèle - Rue du 30 Août 1944 - 36330 LE POINCONNET. L'Après-midi sera consacré à une initiative au cours de laquelle nous retracerons les 30 ans de l'IHS CGT Centre. **Les adhérents (individuels et collectifs), intéressés pour y participer, peuvent s'adresser à l'UD.**

COMPTE RENDU CGT DE LA JOURNEE DE MOBILISATION DU 30/01/2018 DANS LES EHPAD

Les salariés (és) des EHPAD tous secteurs confondus, public, privé, les résidents, les familles et les associations de directions se sont massivement mobilisés le 30/01. Partout en France ont eu lieu grèves et rassemblements d'une ampleur inédite montrant la détermination et l'exaspération des professionnels et des usagers.

500 personnes se sont rassemblées dans le Cher dont 200 à Bourges.

Dans la cour de Taillegrain, après lecture d'une lettre ouverte par les représentants du personnel CGT, professionnels et familles d'usagers ont pu prendre la parole pour témoigner de leurs conditions de travail, leur épuisement. **Tous ont dénoncé unanimement le manque de personnel qui ne permet plus d'assurer une prise en charge correcte et décente des résidents.**

L'ensemble des manifestants a souhaité interpeller la Direction présente à ce moment- là sur le site pour la cérémonie des vœux. Seule la directrice de Taillegrain a rejoint la mobilisation pour parler au personnel. Elle a confirmé que la nouvelle tarification se traduirait par une baisse de dotations entraînant fatalement des réductions de postes, soit 7 postes d'aides- soignants (es) sur 7 ans à Taillegrain. Face à cette mobilisation, la Ministre ne propose pour l'instant qu'une médiation !!!

Les conditions de vie des personnes âgées et les conditions de travail du personnel ne concernaient apparemment pas le reste de la direction (la direction des soins infirmiers, des finances, service éco, cadres supérieurs Bellevue et Taillegrain...) qui a préféré rester avec les petits fours et les bulles ! **Encore un beau geste de communication !!!**

La CGT a alerté une fois de plus sur la situation dramatique dans les EHPAD mais c'est bien dans tous les établissements de santé que le malaise est profond.

Là où les professionnels parlent de qualité des soins et humanité, on leur répond budget, économie de personnels, fermetures de lit ...

C'est pourquoi, pour nous représentants CGT du personnel, cette journée de mobilisation exceptionnelle dans les EHPAD doit en appeler d'autres pour que le mouvement s'étende à tous les établissements de santé **car de L'ARGENT IL Y EN A !!!!!**

Alors, tous ensembles, battons-nous pour un grand service public de la santé et de l'action sociale

LA CGT DU CHB - Le 5 Février 2018

FAPT CGT du Cher

RÉSEAU DANS LE CHER, LE RETOUR DU « CÔTÉ OBSCUR » DE LA FORCE

Alors que le bénéfice 2017 de La Poste frôle nationalement les 1 Milliards d'€, la direction du Réseau (située maintenant à Orléans) discute et manœuvre (très) discrètement avec les mairies « à l'écart » des salariés, et de la CGT.

En effet, nous sommes informés d'une menace de fermeture pure et simple de 3 bureaux de poste à Bourges pour ce que nous savons à cette heure. C'est également une forte diminution des heures d'ouverture pour le bureau du Châtelet avec un passage en « Facteur-Guichetier » par exemple.

Ces décisions de suppressions de la carte postale de Bourges Gibjoncs, Bourges Asnières et Bourges Carnot ne reposent que sur la volonté de transformer le service public utile à la population en un service au profit du monde de l'argent.

QUEL EST L'INTERET DES POSTIERS ET DES CLIENTS-USAGERS DANS CE DESENGAGEMENT ?

Les conséquences (si ce funeste projet se réalisait) se feraient sur l'agrandissement sans fin des « secteurs », l'allongement des files d'attente, l'augmentation des incivilités, la déshumanisation pour les populations les plus fragiles etc.

Dans un premier temps, la CGT informe les postiers, usagers, les élus et les appelle à s'opposer à ce démantèlement. Nous revendiquons aussi le maintien d'un service public postal de proximité et de qualité avec des conditions de travail et d'emploi de haut niveau pour le personnel concerné.

Ce qui a été possible récemment avec le soutien des comités de défense à l'image des luttes à Asnières, Carnot, Le Châtelet, Culan, Vierzon Forges, Cuffy, Fussy, La Chapelle St Ursin ou avec le maintien d'un bureau à Saran dans le Loiret (Les Aydes) peut être renouvelé.

C'est la preuve de l'efficacité d'actions organisées sur les besoins du personnel et des usagers. A SUIVRE...

Bourges, le 8 février 2018

8 MARS 2018

NOUS APPELONS À L'ACTION ET À LA GRÈVE POUR LES DROITS DES FEMMES LE 8 MARS

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Le 8 mars est une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

L'égalité entre les femmes et les hommes est pour nous incontournable : elle participe du progrès social. Laisser perdurer les inégalités, s'exercer les violences contre les femmes et les filles, c'est porter une responsabilité sur le fait que les idées rétrogrades progressent, que le patriarcat perdure. Et nous ne cesserons pas de le répéter : la « cause des femmes » n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle ne se limite pas à féminiser les postes de direction en oubliant la majorité des femmes scotchées au plancher collant des temps partiels et de la précarité. Elle demande outre une volonté politique de tous les instants, des moyens humains comme financiers importants pour y parvenir et des sanctions contre les employeurs qui ne respectent pas l'égalité professionnelle. Notre constat est sans appel : le gouvernement français ne les a jamais mis en place. Le patronat met toute son énergie à combattre toute mesure contraignante. Et c'est ainsi qu'en 2018, l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

Les femmes sont nombreuses à se mobiliser. Elles dénoncent les violences sexistes et sexuelles à la maison, dans l'espace public, au travail. Elles alertent sur les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée. Elles condamnent la précarité, la pauvreté, le chômage. Elles refusent les inégalités au travail en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail. Et elles rappellent les conséquences de toutes ces inégalités sur le montant des retraites. Elles dénoncent les conséquences de la répartition inégalitaire des tâches domestiques sur la vie des femmes. Elles luttent contre les remises en cause du droit à l'avortement, à l'accès à la contraception. Elles exigent la garantie de services publics pour toutes et tous, des services à développer et équilibrer sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie. Elles combattent la lesbophobie et tous les stéréotypes relatifs à toute autre catégorie discriminée. Elles soutiennent les migrantes et réfugiées. Elles n'admettent pas les discriminations, comme celles visant les femmes handicapées...

Cette liste, bien longue, montre qu'il s'agit bien d'un système social derrière toutes ces inégalités. Cette domination, nous la refusons et la refuserons. Jusqu'à ce qu'elle cesse. Et pour cela, nous appelons à agir sur tout le territoire, par des actions de grève, des débrayages, des rassemblements, des manifestations. L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. C'est un levier pour gagner l'émancipation de toutes et tous.

C'est pourquoi nous appelons toutes nos organisations à préparer dès à présent les mobilisations du 8 mars 2018 sur l'ensemble des territoires.

CNDF, CGT, FSU, Solidaires, Action Aid France Peuples Solidaires, Femmes Egalité, UNEF, Chiennes de garde, Encore féministes, Zeromacho, Réseau Féministe « Ruptures », Le Planning Familial, MNCP, ATTAC, Femmes Libres (radio libertaire), Marche Mondiale des femmes France, UNL, OLF...

Février 2018

RASSEMBLEMENT A BOURGES
12 H 00 à la PREFECTURE
Place Marcel Plaisant

GRÈVES ET MANIFESTATIONS, PUBLIC, PRIVÉ, CHÔMEURS, JEUNES, RETRAITÉS... TOUS ENSEMBLE

Comme nous l'avons déjà écrit, ce gouvernement ne se donne aucune limite dans les attaques contre les droits des travailleurs, qu'ils soient sur des droits collectifs privés (Code du Travail et conventions collectives), sous statut de fonctionnaires ou encore sous régimes particuliers (et non spéciaux comme ils nous le disent). En s'attaquant dernièrement aux régimes des fonctionnaires et des cheminots, le gouvernement veut en terminer avec les protections des acteurs des services publics, seules garanties pour assurer les missions d'égalité et d'intérêt général, pour mieux passer la SNCF, les hôpitaux, l'école nationale, la collecte et la gestion de l'impôt, la gestion et l'entretien des collectivités territoriales, etc... au secteur marchand, bref la privatisation.

Cette privatisation serait, à leurs yeux, la garantie de services mieux organisés, plus performants, plus compétitifs, plus concurrentiels et moins coûteux. Tout cela n'est que pure invention au regard de ce qui s'est fait dans d'autres domaines que ce soit chez France Telecom, EDF-GDF, Air France ou encore à la Poste. Dans ces entreprises d'Etat, la privatisation et l'ouverture à la concurrence ont-elles fait baisser les tarifs, ont-elles permis des offres supplémentaires de prestations, ont-elles garanti la qualité et le service rendu ? La réponse est non. Au contraire, il y a eu une dégradation généralisée, des salarié(e)s non remplacé(e)s, des conditions de travail qui se sont dégradées.

Ce ne sont pas les protections des travailleurs au travail qui sont la cause des dysfonctionnements de l'économie, des transports publics ou à l'hôpital, à l'éducation nationale, dans les mairies. Ce sont des choix politiques faits par les gouvernements successifs depuis près de quarante ans qui ont amené cette situation sociale et économique. Le patronat n'a cessé de combattre tout ce qui a été conquis par les travailleurs depuis un siècle. De dire ça comme ça ne nous fait pas passer pour des nostalgiques ou rétrogrades, au contraire cela nous permet de comprendre là où nous en sommes au regard de notre histoire sociale, celle qui, évidemment, n'est jamais étudiée à l'école. Vous comprenez pourquoi.

Les choix politiques de baisser les dotations aux collectivités, de voter les budgets de Sécurité Sociale à la baisse depuis des dizaines d'années sans augmenter les cotisations dites patronales, de faire supporter les investissements ferroviaires nationaux par la SNCF et non par l'Etat, de réduire le nombre de profs, de ne plus remplacer les fonctionnaires dans les administrations, de baisser le soi-disant "coût du travail", servent de prétextes honnêtes, en plus d'être une escroquerie intellectuelle, pour casser l'ensemble des protections collectives si nécessaires à l'épanouissement du salariat.

La stratégie de division qui oppose le privé contre le public, le Code du Travail aux statuts, les retraité(e)s aux jeunes et aux chômeurs est une stratégie vieille comme le monde. C'est une tactique de guerre. Nous ne pouvons et nous ne devons pas tomber dans ce piège mortifère pour tout le monde. Personne ne sortira gagnant d'une rivalité et opposition comme celle-là et c'est le patronat qui en sortira vainqueur.

Lorsqu'on y regarde d'un peu plus près, les salaires, les primes, les congés, les RTT ne sont pas si différents d'un salariat à un autre dans la même catégorie. Prenez les salarié(e)s du privé avec certaines conventions collectives, des fonctionnaires dans une collectivité, aux impôts, dans une école ou à l'hôpital et des cheminots en gare ou sur les voies, vous verrez que les conditions des uns sont quasi-similaires à celles des autres, et par contre aucun n'est nanti par rapport à l'autre. Tout le monde est dans la même galère. Il n'est plus possible aujourd'hui de se laisser déposséder des derniers remparts protégeant la fonction publique, les droits des fonctionnaires et l'intérêt général.

La casse du Code du Travail de la loi Macron engendre des situations intenable pour les travailleurs sur les salaires et les conditions de travail, c'est 20 millions de salarié(e)s concerné(e)s. Et donc, par mesure "d'égalité et d'équité, de solidarité", ils imposent la même chose aux 5 millions de fonctionnaires, ce qui ferait donc 25 millions de perdants. Il ne doit y avoir aucun perdant dans cette histoire. **Nous devons lutter tous ensemble pour ne plus perdre et conquérir des droits nouveaux.**



TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATIONS À PARTIR DU 22 MARS

*Plusieurs tracts sont en préparation dans les différentes structures de la CGT.
Les modalités vous parviendront un peu plus tard.*



- **GEL ET BAISSÉ DES PENSIONS** ⇒ **NON**
- **LA CSG ET SA HAUSSE** ⇒ **NON**

***C'EST L'AUGMENTATION DES RETRAITES
QU'IL FAUT GAGNER !***

Au 1^{er} janvier 2018, la CSG a augmenté de 1,7 %.

Une augmentation de 25 % (6,6 à 8,3) pour la plupart des retraités(es) provoquant UNE BAISSÉ NETTE DES PENSIONS DE PLUSIEURS CENTAINES D'EUROS PAR AN (voir tableau).

Pour MACRON, son premier ministre et ses députés godillots, un retraité aisé est celui ou celle qui touche 1.200 € par mois.

Mais, la base de 1.200 € c'est pour une personne seule car pour un couple ce sera 1.837 € ce qui veut dire qu'un couple retraités ayant chacun une pension de 950 €, bien loin des 1.200 € chacun, subira cette augmentation.

Exemples pour un retraité seul					
Retraite nette	Retraite Brute	Retenue à 6,6 %	Retenue à 8,3 %	Différence	Par an
1.100 €	1.200 €	79 €	99 €	+ 20	+ 244 €
2.000 €	2.182 €	144 €	181 €	+ 37 €	+ 445 €

Exemples pour un couple (les chiffres sont l'addition pour 2 retraités)					
1.700 €	1.854 €	122 €	153 €	+ 31 €	+ 378 €
3.200 €	3.491 €	230 €	289 €	+ 50 €	+ 717 €

Dix millions de retraités(es) subissent l'augmentation alors que les pensions de base et complémentaires sont gelées depuis 4 ans et que depuis 2013 une nouvelle contribution sociale de 0,3 %, la CASA, est prélevée pour paraît-il financer la perte d'autonomie et la dépendance.

MACRON refuse d'augmenter les retraites de base en 2018 et les retraites complémentaires sont bloquées peut-être pour longtemps par les accords entre MEDEF et Syndicats (sauf CGT et FO) conclus en 2015 et 2017.

Pire l'accord de novembre 2017 peut apporter, pour les années qui viennent, une BAISSÉ DU NIVEAU DES PENSIONS de 9 % cela est sans précédent et inacceptable.

Ce sont aussi les augmentations tous azimuts :

Mutuelles, assurances, gaz, carburants, autoroutes, timbres, contraventions, parkings, maisons de retraite, forfait hospitalier, loyers habitations, etc, etc...

Depuis 1987, l'augmentation des retraites a été désindexée du salaire moyen pour être indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation qui ne mesure pas le COÛT REEL DE LA VIE, la Direction de l'INSEE, elle-même, le reconnaissant !

Le MANQUE SUR LES RETRAITES EST EGAL A 20 % et la pauvreté gagne du terrain y compris chez les RETRAITÉS.

L'observatoire national de la PAUVRETE et de l'Exclusion sociale évalue à **1.570 € par mois le montant du revenu nécessaire à une personne seule pour vivre, alors que la pension moyenne (net mensuel), tous régimes confondus, est de 1.190 €.**

Et MACRON par la voix de son ministre LE MAIRE essaie de culpabiliser les RETRAITÉS en les accusant de ne pas être solidaires des actifs ; les RETRAITÉS VONT PAYER A LA PLACE DES PATRONS.

Car ceux-ci, après l'exonération déjà établie des cotisations sur le SMIC, vont voir la transformation du CICE (Crédit Impôts Compétitivité Emploi) à partir du 1^{er} janvier 2019 en **BAISSE PERENNE DES COTISATIONS dites PATRONALES à hauteur de 6% pour les rémunérations inférieures à 2,5 fois le SMIC (3.746 €) soit un cadeau de 25 milliards d'€uros.**

Autrement dit ce n'est rien d'autre qu'une nouvelle baisse des salaires étant donné que la cotisation est du **SALAIRE SOCIALISÉ** qui finance précisément les retraites du régime général.

La **suppression de l'ISF** pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des dividendes représentent 4,5 milliards d'€uros de cadeaux pour les plus fortunés. **Ceux-ci (une quarantaine) ont vu leur fortune grimper de 21 % en 2017 atteignant au total 245 milliards.**

Et puis, les **ACTIONNAIRES** des sociétés du **CAC 40** ont reçu plus de **540 milliards d'€uros** au cours des dernières années.

Aussi **MACRON** et son Conseil d'Administration devraient avoir **HONTE** de s'en prendre aux **RETRAITÉS(ES)**.

Mais leur discours idéologique de concert avec le patronat est : que pour améliorer la situation économique il faut favoriser le développement des **MARCHÉS FINANCIERS**.

Or la **part de l'industrie dans l'emploi total** a chuté de 18 % en 1987 à 10 % en 2017.

Le **chômage** réel est toujours à plus de 6 millions, la précarité est en hausse de 8,2 %.

Conclusion, les RICHES sont de plus en plus riches cela aux dépens des salariés **ACTIFS** et **RETRAITÉS**.

LA RETRAITE N'EST PAS UNE ALLOCATION SOCIALE NI UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT MAIS UN DROIT ACQUIS PAR LE TRAVAIL

AUSSI LA CGT REVENDIQUE :

- **L'augmentation des retraites de 300 € par mois**
- **La suppression des 1,7 % de CSG appliqués au 1^{er} janvier 2018 et la transformation de la CSG existant auparavant en cotisation patronale sur les salaires versée à la Sécurité Sociale**
- **La sauvegarde de la Sécurité Sociale, institution vitale pour le système de retraites, les hôpitaux et EHPAD publics et la santé.**

ALORS LE 15 MARS PARTOUT EN FRANCE TOUS ET TOUTES, CLAMONS NOTRE RÉOLUTION À FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS CELA À L'APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE RETRAITÉS (sauf la CFDT)

LIEUX ET HEURES DES RASSEMBLEMENTS :

JEUDI 15 MARS 2018 :

<u>BOURGES</u>	10 h 30	Ilot Victor Hugo
<u>VIERZON</u>	10 h 30	Sous-préfecture
<u>ST-AMAND</u>	10 h 30	Place de la République
<u>ST-FLORENT</u>	10 h 30	Place de la République

LA RÉFORME DES RETRAITES :

Une perspective de retraites effondrées pour tous



Au moment où nous écrivons ces lignes nous n'avons pas de connaissance exacte du contenu de la réforme que Macron veut imposer pour les retraites. Cependant **nous pouvons avoir quelques certitudes suffisamment claires pour considérer que cette réforme va constituer un recul social conséquent** et que surtout, il va rompre avec ce qu'était la mise en place du système de retraite des fonctionnaires et du régime général en 1945, ainsi que de tous les régimes spéciaux basés sur la poursuite du salaire d'activité à la retraite. Au-delà des questions de retraite, cette réforme nous montre la volonté du pouvoir en place de rompre avec un principe général de garantie du salaire énoncé dans le programme du

Conseil National de la Résistance : *(...un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État. »*

.Au-delà des questions sociales, la cohérence des réformes de Macron vise à **en finir avec un type de société mis en place à la Libération** : il s'agit là d'une revanche historique qui peut nous conduire aux pires reculs démocratiques.

Les certitudes

- **TOUS LES RÉGIMES ACTUELS de retraite vont disparaître** : le régime général, le régime des fonctionnaires (en place depuis 1853), et les 35 régimes spéciaux.
- Il sera mis en place **un RÉGIME DE RETRAITE UNIQUE**.

Les régimes actuels basés sur la continuité du salaire à la retraite seront tous remplacés par un **RÉGIME UNIQUE PAR POINTS**. Nous passerons donc d'un système à prestations définies à un système à cotisations définies. Dans le système à prestations définies, les actifs savent ce qu'ils percevront à la retraite : peu ou prou, c'est la continuité du salaire. Dans le système à cotisations définies, (par points) la prestation en retraite est incertaine, seule la cotisation est définie (on sait ce qu'on va payer, on ne sait pas ce qu'on va toucher).

En Suède, où ce système est en place, chaque année, l'Agence des Retraites compte ce qu'il y a dans la « caisse » et le répartit en fonction du nombre de retraités. Les retraités suédois ne savent pas combien ils vont toucher l'an prochain, s'il y a un « coup de Bourse », un recul économique, un allongement de l'espérance de vie... les retraites baisseront. (1)

- Le système des cotisations définies s'est finalement mis en place à partir de 1979 où progressivement tous les taux de cotisation de la part dite « patronale » ont été bloqués. Le déficit mis en avant pour la réforme des retraites est donc une construction imposée par le pouvoir et le patronat. Pour résorber le déficit, il suffisait d'augmenter les cotisations. C'est le refus têtu de l'augmentation des cotisations qui est à la base du déficit des retraites mais aussi de l'ensemble de la Sécurité Sociale.
- Autre certitude, **le niveau des retraites dans le système par points va s'effondrer**. Le système à cotisations définies c'est-à-dire à cotisations bloquées ne permettra pas d'adapter le niveau des retraites en fonction des fluctuations économiques, démographiques, conjoncturelles. Le système par points est d'ailleurs celui qui permet au patronat de bloquer la part consacrée aux retraites dans la valeur ajoutée (richesses produites), **ainsi, avec le blocage des salaires, tous les gains de productivité iront gonfler la rémunération du capital**.

« D'une pierre deux coups » pour le Capital

- Le recul du niveau des retraites va dégager un espace pour les produits des assurances et fonds de pension. On recommencera le cheminement déjà emprunté en 1947 pour les cadres avec la mise en place de l'AGIRC : ceux qui auront les moyens, cotiseront aux fonds de pensions au risque de se faire voler au premier coup de bourse. Quant aux plus pauvres, ils devront se contenter de retraites effondrées. Ainsi, le capital gagnera sur les deux tableaux : premièrement, il élargira ses profits en bloquant les salaires et les retraites et deuxième-

ment, il dégagera un nouvel espace de marché pour les fonds de pension. Macron est bien le Président des riches !

Ce que nous ne savons pas

- C'est le mode de gestion prévu :
 - soit les actuelles retraites complémentaires maîtrisées par les patrons
 - soit la Sécurité Sociale, sachant que Macron a déclaré : «... le système politique et social qui s'est fondé en 1945 et complété en 1958, est caduc » (France Inter 4 Septembre 2016). Voilà qui augure mal de l'avenir de la Sécurité Sociale ! (2)
- Nous ne savons rien non plus du mode de cotisation, leur niveau et le partage entre employeur et salarié.
- Nous ne connaissons pas non plus le sort exact réservé aux régimes complémentaires. Le pouvoir a déjà fait savoir qu'il ne toucherait pas à l'âge de départ et qu'il serait possible que des particularités subsistent moyennant cotisations supplémentaires. Il faut bien rassurer certains, pour que l'essentiel soit avalé.

Alors, cessons la guéguerre entre le privé et les régimes spéciaux ! Et ne perdons pas notre temps à attendre de voir « ce qu'ils vont faire », on le sait déjà !

Un régime unique ? Chiche !

Nous aussi, nous sommes pour un régime unique qui mette tous les travailleurs sur un pied d'égalité. Ce régime doit reposer sur un grand principe : **La continuité du salaire en retraite dans le cadre de la sécurité sociale.**

- **Retraite à 55 ans pour tous** (Il y a 6 millions de chômeurs en France !)
- **Calcul du montant de la retraite sur la base de 75% de la moyenne des salaires bruts des 6 derniers mois POUR TOUS LES SALARIÉS.** C'est ce qui se pratique actuellement dans tous les régimes de salariés hormis le régime général du secteur privé dont le calcul se fait sur les 25 meilleures années. Le calcul sur les 6 derniers mois est donc beaucoup plus favorable sauf pour les salariés précarisés en fin de carrière. Pour le secteur privé, il serait calculé à la fois, la moyenne des 6 derniers mois et des 5 meilleures années et il serait retenu le résultat le plus favorable au salarié.
- **Cotisations établies chaque année pour couvrir les besoins de la Sécurité Sociale qui n'a jamais eu besoin de fonds de réserve.**

**Non, Monsieur Macron, la Sécu n'est pas « caduque »,
depuis 70 ans, elle est efficace ! Pas touche !**

UD CGT Bourges le 19 Février 2018

- (1) Voir : https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/retraites-la-suede-est-elle-un-modele_2117503.html
(2) Voir à 38 minutes : <https://www.youtube.com/watch?v=wMNDs--z-E>

**Nous vous informons
que cet ouvrage de l'IHS 18
« La Précision Moderne »
est de nouveau en vente
auprès de l'UD ou dans les
UL du département.**

Prix : 12 €

Novembre 2017
CAHIERS
D'HISTOIRE
SOCIALE
Institut
C.G.T.
d'Histoire
Sociale
Région Centre

...Ils ont tracé le chemin...
...de la **PRECISION
MODERNE**
à... DENISON Hydrauliques
aujourd'hui

IHS 18
Cahier du Chef
L'histoire d'une usine qui a forgé des destins
d'hommes et de femmes au service de la justice
sociale, de la liberté, de la paix...
Et surtout bien le salut des jeunes générations
et le respect de tous.

Comment avoir
ou l'on va
si on ne sait pas
d'où l'on vient ?

Par un collectif d'anciens instituteurs CGT de l'entreprise et de l'UD CGT de Bourges

Les Syndicats CGT, actifs et retraités,
des Cheminots de Bourges appellent
tous les militants et adhérents
à la **Commémoration de Pierre SEMARD**
qui aura lieu :

**Mercredi 7 Mars 2018 à 10 heures
en Gare de Bourges - Salle des Pas Perdus**

Souscription pour le Livre I de 1860 à 1967 à 8 € (prix hors souscription 10 €)

Disponible juin 2018



Les Etablissements Militaires de Bourges et d'Avord ***Une grande et belle histoire humaine !***

Cette riche histoire, industrielle et sociale débute en 1860 suite à la décision napoléonienne d'implanter à Bourges un arsenal unique, un dépôt et une école de pyrotechnie.

Des générations de travailleurs se succèdent en transmettant leurs savoir-faire. Des milliers de familles vont vivre et travailler au pays. La jeunesse trouve dans l'école de formation professionnelle de l'arsenal la possibilité d'y effectuer son apprentissage.

Bourges et le Cher bénéficient ainsi des apports industriels et technologiques développés par les intelligences créatrices des ouvriers, des techniciens, des ingénieurs civils et militaires.

Mais que savons-nous précisément de la vie et du travail de tous ces employés des E.M, protégés par le secret militaire ? Quelle connaissance avons-nous des conditions d'existence et d'emploi de ces ouvriers vietnamiens, recrutés parmi les paysans les plus pauvres du delta du Fleuve Rouge par l'Etat colonisateur français, employés à la pyrotechnie durant la Grande Guerre ? Des 14000 ouvriers mobilisés dont des Chinois, des Grecs...et de très nombreuses femmes ? Des femmes qui prennent une part active au combat de leur indépendance, des « munitionnettes » qui osent proclamer, en pleine guerre, que « la femme doit être l'égale de l'homme » ?

Comment apprécier le courage de ces militants, tel Venise Gosnat, qui font renaître le mouvement d'opposition à l'Union Sacrée et à la guerre, contribuant à faire des E.M un bastion du pacifisme ?

Comment ne pas évoquer le rôle de ces militants syndicaux et politiques engagés dans la Résistance jusqu'au péril de leur vie pour la Libération de Bourges ? De ceux qui prennent une part active dans la reconstruction des établissements pillés, saccagés par l'occupant nazi ?

De ceux qui s'engagent en apportant leur soutien aux peuples luttant pour leur indépendance, en connaissant les affres des révocations, recouvrant leur dignité grâce à la solidarité de toute une corporation en lutte. L'un de ces révoqués de 1950, Maurice Louis, participe à la fondation de la Sécurité Sociale inscrite au programme du Conseil National de la Résistance et représente la CGT au bureau de la fédération nationale des organismes de Sécurité Sociale.

Voilà quelques-uns des aspects de cette vie de ces établissements qu'un collectif de militants syndicaux CGT retraités des EM a voulu porter à la connaissance de l'opinion publique !

Les Etablissements Militaires de Bourges : Une grande et belle histoire humaine !

Disponible juin 2018

Souscription pour le Livre I de 1860 à 1967 à 8 € (prix hors souscription 10 €)

Nom et Prénom du souscripteur :

Adresse complète :

N° de Tél. : Adresse courriel :

Nombre d'exemplaires commandés à la souscription :

Prix total à régler au nom de l'IHS CGT Centre : 8 € x nb exemplaires = €

Mode de paiement : numéraire ou chèque à l'ordre de l'IHS CGT Centre

Date :

Signature :

Encaissé par : Lieu :

Bulletin à retourner à : IHS CGT18 - 8 Place Malus - 18000 BOURGES